

- Lettre du CCBE au président polonais Andrzej Duda concernant les initiatives législatives de réformes judiciaires en Pologne
- Livre électronique du CCBE sur l'avenir de la profession d'avocat
- Conférence du CCBE sur la formation
- Édition 2017 de la Journée européenne des avocats
- Lutte contre le blanchiment de capitaux
- Droits de l'homme – Défense de la défense
- Atelier de la commission IMCO sur la réforme des services professionnels : projet de rapport de l'eurodéputé Nicola Danti
- TRADATA : formation des avocats sur la réforme de protection des données dans l'UE



LETTRE DU CCBE AU PRÉSIDENT POLONAIS ANDRZEJ DUDA CONCERNANT LES INITIATIVES LÉGISLATIVES DE RÉFORMES JUDICIAIRES EN POLOGNE

Le 18 juillet, le CCBE a adressé une lettre au président polonais, Andrzej Duda, concernant les propositions de modification de la loi polonaise sur le conseil national de la magistrature et la loi sur l'organisation des tribunaux ordinaires. Dans sa lettre, le CCBE a évoqué de graves inquiétudes concernant les initiatives législatives proposées sur les réformes judiciaires en Pologne.

Le président du CCBE, Ruthven Gemmell, a écrit : « Violer ou menacer l'autonomie et l'indépendance des tribunaux n'est pas seulement un problème spécifique à la Pologne. Ce problème a également des conséquences pour la communauté juridique internationale et il affecte directement l'application du droit de l'Union européenne. Le droit d'accès à un tribunal indépendant est l'un des principaux éléments fondamentaux des systèmes juridiques des États ». Il a en outre exhorté Andrzej Duda à refuser de signer la loi du 12 juillet 2017 modifiant la loi sur le conseil national de la magistrature et d'autres lois, ainsi que la loi du 12 juillet 2017 modifiant la loi sur l'organisation des tribunaux ordinaires et d'autres lois.

Le CCBE a exhorté la Commission européenne à prendre des mesures à ce sujet et a demandé à ses membres de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils n'acceptent pas une telle atteinte envers l'état de droit.

Le 24 juillet, le président Duda a opposé son veto à deux des trois initiatives proposées, une décision que le CCBE a accueillie positivement.

Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).



LIVRE ÉLECTRONIQUE DU CCBE SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

À la suite du colloque « [L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat](#) », organisé par le CCBE en octobre 2016, un livre électronique sera publié en septembre. Il s'agira d'une collection des essais des intervenants experts du colloque qui ont élaboré leur pensée et leur réflexion sur leur sujet respectif. Le livre électronique répond à des questions telles que : comment la profession d'avocat évolue-t-elle ou se réinvente-t-elle pour occuper une place essentielle dans son avenir ? Est-il

possible de respecter les valeurs fondamentales de la profession tout en relevant ces défis ? Quels sont les acteurs clés de l'innovation et du positionnement de la profession d'avocat dans un environnement en constante évolution ? Comment les avocats européens répondent-ils à ces questions ?

Le livre électronique sera présenté lors de la réunion du comité permanent du CCBE en septembre.

CONFÉRENCE DU CCBE SUR LA FORMATION

Le 14 décembre 2017, le CCBE organisera une conférence à Bruxelles sur la formation. L'événement se concentrera sur les innovations dans le secteur de la formation juridique. Les thèmes de la conférence seront l'intelligence artificielle dans le cadre de la formation juridique, les neurosciences et l'apprentissage efficace, la transformation de la gestion des cabinets d'avocats à l'ère numérique, etc. L'événement mettra également en avant les bonnes pratiques et les études de cas pratiques de facultés de droit et de centres de formation à travers l'Europe. Il est à espérer que la Commission européenne puisse lancer la nouvelle plateforme européenne de formation au cours de la conférence. Pour en savoir davantage ou vous inscrire, écrivez à event@ccbe.eu.

ÉDITION 2017 DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

L'édition 2017 de la Journée européenne des avocats aura lieu le 25 octobre. La Journée européenne des avocats célèbre l'état de droit et le rôle indissociable de la profession d'avocat dans sa défense, ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire. Le thème de cette année est « Les avocats en e-volution : comment la transformation numérique peut renforcer la relation entre le justiciable et l'avocat ».

L'événement vise à familiariser les citoyens aux nouvelles technologies disponibles pour la profession d'avocat et leur effet positif sur l'évolution des relations entre les avocats et les justiciables. Tous les barreaux sont encouragés à organiser des événements dans leur propre pays afin d'offrir à la Journée européenne des avocats la plus grande portée possible. Davantage d'informations seront disponibles sur le [site web du CCBE](#) dans les semaines à venir.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Révision de la quatrième directive anti-blanchiment

Le Conseil et le Parlement devraient poursuivre le « trilogue » de négociation sur la proposition de révision de la quatrième directive anti-blanchiment jusque fin septembre ou début octobre 2017. Le Parlement européen et le Conseil mènent un trilogue avec l'aide de la Commission en vue de parvenir à un accord sur la proposition. Le sixième trilogue a eu lieu le 12 juillet 2017. Le Conseil a indiqué que le prochain trilogue aurait lieu soit fin septembre soit début octobre 2017. Aucune date n'a pu toutefois être indiquée à ce stade. La présidence estonienne du Conseil a fait de la proposition l'une de ses priorités.

Évaluation supranationale des risques

La Commission a récemment achevé son évaluation supranationale des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. L'évaluation supranationale des risques est un outil de la Commission requis par le droit de l'UE pour comprendre les risques et élaborer des politiques pour le secteur du droit et d'autres secteurs qui répondent au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le cadre des activités transfrontalières (c'est-à-dire identifier, analyser et évaluer ces risques). Le rapport de la Commission contient des recommandations à l'intention des États membres sur les mesures appropriées pour lutter contre le blanchiment de capitaux pour chaque secteur. Le comité Lutte contre le blanchiment de capitaux du CCBE prépare une réponse au rapport.

Le rapport est disponible [ici](#).

Panama Papers

Le CCBE suit l'évolution de la commission d'enquête du Parlement européen sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA). Le comité Lutte contre le blanchiment de capitaux a préparé un document succinct et non technique qui a été envoyé à tous les membres de la commission PANA (voir en annexe). Le 28 juin, les deux co-rapporteurs ont publié leur projet de rapport et de recommandations, auquel des demandes de modification peuvent être déposées jusqu'au 5 septembre. Les projets de rapports peuvent être consultés [ici](#).

DROITS DE L'HOMME – DÉFENSE DE LA DÉFENSE

Le CCBE est récemment devenu membre associé de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) et a participé à sa première assemblée générale le 3 juillet dernier à Madrid. L'OIAD a été créé en 2015 par quatre membres fondateurs : le Conseil national des barreaux (CNB), le Barreau de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense. Il a pour objectif de défendre les avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur profession

et de dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense. Par une veille attentive et permanente, l'Observatoire a pour ambition de recenser les avocats victimes de menaces, pressions, tortures ou toute autre atteinte partout dans le monde. Le CCBE coopère avec l'OIAD dans le cadre de ses activités de soutien en faveur des avocats menacés dans le monde, en particulier via le réseau « Défense de la défense » lancé par le CCBE en 2015.

ATELIER DE LA COMMISSION IMCO SUR LA RÉFORME DES SERVICES PROFESSIONNELS : PROJET DE RAPPORT DE L'EURODÉPUTÉ NICOLA DANTI

Le 11 juillet, Hugh Mercer, président du comité Avocats.eu, a représenté le CCBE à l'atelier du Parlement européen sur la réforme des services professionnels. Cet événement a été organisé par l'eurodéputé Nicola Danti (IT, S&D), rapporteur du rapport d'initiative en réponse à la communication de la Commission européenne sur les recommandations de réforme (dans le cadre du « paquet services »). Le but de l'atelier était de réfléchir à la manière de garantir une approche équilibrée entre les réglementations professionnelles, la nécessité de préserver les objectifs d'intérêt public, davantage de choix pour les consommateurs et la libre circulation des professionnels au sein de l'UE.

La présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO), Anneleen van Bossuyt (BE, CRE), a ouvert l'atelier en présentant le problème principal : les règles professionnelles sont-elles encore adaptées ou d'autres réformes sont-elles nécessaires ? Elle a fait remarquer que d'autres prestataires remettent en cause les obstacles (en offrant principalement des services par voie électronique), et qu'il peut être estimé que les règles professionnelles requièrent des réformes. Cependant, de nombreuses personnes estiment que les restrictions professionnelles se justifient par le fait qu'elles protègent la qualité des services ainsi que les consommateurs.

Deux groupes d'experts ont examiné les effets économiques de la réglementation des services professionnels et des recommandations pour les décideurs, avant une présentation de la Commission européenne identifiant diverses restrictions, notamment pour les avocats : « les conseils juridiques de toutes sortes sont réservés aux avocats dans de nombreux États membres, entravant d'autres services juridiques, en particulier les services en ligne ».

[La présentation de l'OCDE](#) était axée sur l'innovation de rupture dans le domaine des services juridiques, en référence à la portée des restrictions réglementaires et des réformes récentes dans certains États membres (France et Portugal).

Représentant la profession d'avocat, Hugh Mercer a rappelé les avantages des règles professionnelles (la compétence, l'indépendance, la confidentialité, la prévention des conflits d'intérêts, etc.) afin d'assurer des normes de qualité élevées, ainsi que le rôle des avocats dans la défense de l'état de droit. Tout en présentant le guide du CCBE sur la libre circulation des avocats à titre d'exemple d'initiative concrète prise par le CCBE pour faciliter la libre circulation des avocats, il a fait remarquer que la libre circulation n'est pas prise en compte par le nouvel indicateur de restrictivité du paquet services de la Commission (mesurant la restrictivité de la réglementation professionnelle de sept professions, dont les avocats).

Le Consumer Choice Center a évoqué les problèmes rencontrés par les consommateurs dans l'accès aux services des secteurs de services professionnels réglementés, en raison du peu de choix disponible, en précisant que les obstacles dans l'accès aux marchés sont souvent trop grands et exigent plus de concurrence et davantage de qualité des services.

De nombreuses présentations de l'atelier sont disponibles sur [le site de la commission IMCO](#). L'événement peut également être [visionné en ligne](#).

Le [projet de rapport](#) sur la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et la nécessité de réformer les services professionnels de l'eurodéputé Nicola Danti a également été publié et sera présenté lors de la prochaine réunion du comité IMCO prévue le 4 septembre. Le délai de dépôt des amendements est fixé au 12 septembre.

TRADATA : FORMATION DES AVOCATS SUR LA RÉFORME DE PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UE

La Fondation européenne des avocats s'est vue décerner par la Commission européenne un projet dont l'objectif principal est de former 630 avocats provenant de huit juridictions (Allemagne, France, Espagne, Italie, Belgique, Irlande, Irlande du Nord ainsi qu'Angleterre et pays de Galles) sur la réforme de protection des données dans l'UE. Le projet comportera 21 séminaires dans 21 villes différentes des pays partenaires. Chaque séminaire durera une journée et se tiendra dans les langues nationales, les participants devront cependant avoir une bonne connaissance de l'anglais car certains contenus de formation seront en anglais. Chaque séminaire se concentrera sur des questions théoriques et pratiques.

Le projet durera 24 mois et devrait débuter en octobre 2017. Les premiers séminaires auront lieu au début de 2018. Le projet sera coordonné par la Fondation et réalisé avec les partenaires suivants : DeutscheAnwaltAkademie (Allemagne), Ordre des Avocats de Paris (France), Consejo General de la Abogacía Española (Espagne), Consiglio Nazionale Forense (Italie), Law Society of Ireland, Law Society of Northern Ireland, L'École des

avocats Centre Sud (France), Orde van Vlaamse Balies (Belgique) et Bar Council of England and Wales.



Avec ce projet, la Fondation et ses partenaires visent à ce qu'un grand nombre d'avocats de différentes juridictions se penchent sur un sujet d'intérêt primordial pour la profession d'avocat et pour le travail quotidien des avocats.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

14-15/09	Deuxième conférence annuelle de Street Law sur les bonnes pratiques en Irlande et au Royaume-Uni à Dublin
15/09	Comité permanent à Bruxelles
28-29/09	Conférence annuelle de The European Circuit à Bruxelles
25/10	Journée européenne des avocats
27-31/10	61^e congrès de l'UIA à Toronto
14/12	Conférence du CCBE sur la formation à Bruxelles

DOCUMENTS ADOPTÉS EN 2017

- [European Parliament Committee of Inquiry into Money Laundering, Tax Avoidance and Tax Evasion \(PANA\) 24 January 2017 Committee of inquiry questions to the Council of Bars and Law Societies of Europe \(CCBE\)](#)
- [European Parliament Committee of Inquiry into Money Laundering, Tax Avoidance and Tax Evasion \(PANA\) 24 January 2017 Statement from the Council of Bars and Law Societies of Europe \(CCBE\)](#)
- [Joint statement on Fair Trial](#)
- [Protocole sur la reconnaissance mutuelle de la formation professionnelle continue transfrontalière des avocats](#)
- [Commentaires du CCBE sur la proposition de Règlement présenté le 13 juillet 2016 par la Commission européenne instituant une procédure d'asile commune en matière de protection internationale et abrogeant la directive 2013/32/UE relative à des normes minimales concernant les procédures d'octroi et de retrait de la protection internationale](#)
- [Réponse du CCBE à la consultation de la commission européenne sur les mesures destinées à dissuader les conseillers et intermédiaires de proposer des dispositifs d'optimisation fiscale potentiellement agressifs](#)
- [Commentaires du CCBE sur le rapport IMCO/JURI portant sur la proposition de directive concernant certains aspects des contrats de fourniture de contenu numérique](#)
- [Commentaires du CCBE sur la consultation de l'ELI et du RE CJ sur « la relation entre justice formelle et informelle :le tribunal et les modes alternatifs de résolution des conflits »](#)
- [Commentaires du CCBE sur la proposition de directive COM \(2016\) 821 sur l'application de la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, établissant une procédure de notification des régimes d'autorisation et des exigences en matière de services, et modifiant la directive 2006/123/CE et le règlement \(UE\) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur](#)
- [Commentaires du CCBE sur la proposition de directive COM \(2016\) 822 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions](#)
- [Commentaires du CCBE sur la Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal COM\(2016\) 826 final 2016/0414 \(COD\)](#)
- [Déclaration commune des avocats, des juges et des journalistes sur la répression continue de l'état de droit en Turquie](#)
- [Conclusions sur les protections des lanceurs d'alerte](#)
- [Article modèle sur l'indépendance](#)
- [Lignes directrices du CCBE sur les principales nouvelles mesures de conformité des avocats au règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#)
- [Questions pratiques du CCBE à l'attention des barreaux sur la responsabilité sociale des entreprises Lignes directrices III](#)
- [Réponse du CCBE concernant la proposition de règlement sur la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation](#)